

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 Juin 2025 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 11

N° 3

Objet : TITRES DE TRANSPORT TXIK TXAK – MISE A JOUR

Acte exécutoire
Certifié conforme à l'original
Le Président
Par déléguation, le Vice-Président

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DEBARBIEUX – M ALVAREZ
Mme ZUGARRAMURDI – Mme DELQUE – M BIVES-TOURON
Mme BIDART-LABROUSSE – Mme ALBISTUR – M ARTOLA
Mme FOURNIER-DULAC

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE
Mme CHAUFFARD à M BOIVIN

Absente excusée

Mme TINAUD-NOUVIAN
Mme LEDESMA

Absent

Mme GONZALO

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

N° 3 -TITRES DE TRANSPORT TXIK TXAK – MISE A JOUR

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Par délibération en date du 09 juin 2022, le Conseil d'Administration du CCAS a adopté la prise en charge des titres de transport de la façon suivante :

- Une aide de 60€ sur le pass annuel pour les personnes ayant un Q.F. entre 431€ et 620€, soit un coût pour l'utilisateur de 114€
- Une aide 100€ sur le pass annuel pour les personnes ayant un Q.F. entre 621€ et 900€, soit un coût pour l'utilisateur de 140€ (+65 ans) ou 248€ (28-65 ans)

Public concerné :

- Les personnes retraitées âgées de 60 ans et plus
- Les personnes âgées de plus de 28 ans, bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ou d'une pension d'invalidité et dont le taux d'incapacité permanente reconnue par la commission des droits est au moins égal à 80%

Documents à fournir :

- Justificatif du paiement d'un pass annuel (paiement comptant ou par prélèvement automatique)
- Attestation de Quotient Familial de la CAF ou avis d'imposition
- Justificatif de retraite ou des droits AAH ou pension d'invalidité selon le taux déterminé
- R.I.B.

L'aide est versée en 1 fois, par virement sur le compte du bénéficiaire.

La grille tarifaire ainsi que les tranches de quotient familial du réseau Txik Txak sont modifiées comme présenté ci-dessous à compter du 30 juin 2025 :

Les personnes ayant un quotient familial entre 0€ et 480€ bénéficient du tarif « Solidaire + »
Les personnes ayant un quotient familial entre 481€ et 670€ bénéficient du tarif « Solidaire »

Abonnements mensuels	Tarif plein	Solidaire	Solidaire +
Pass mensuel -28 ans	21€	19€	9,50€
Pass mensuel 28-65 ans	38€	19€	9,50€
Pass mensuel +65 ans	26,50€	19€	9,50€

Abonnements annuels	Tarif plein	Solidaire	Solidaire +
Pass annuel -28 ans	102€	48€	48€
Pass annuel 28-65 ans	372€	186€	90€
Pass annuel +65 ans	252€	186€	90€

Il est proposé au conseil d'administration de modifier les tranches de quotient familial pour son aide au transport de la façon suivante :

- Une aide de 60€ sur le pass annuel pour les personnes ayant un Q.F. entre 481€ et 670€, soit un coût pour l'utilisateur de 126€
- Une aide 100€ sur le pass annuel pour les personnes ayant un Q.F. entre 671€ et 970€, soit un coût pour l'utilisateur de 152€ (+65 ans) ou 272€ (28-65 ans)

Public concerné :

- Les personnes retraitées âgées de 60 ans et plus
- Les personnes âgées de plus de 28 ans, bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ou d'une pension d'invalidité et dont le taux d'incapacité permanente reconnue par la commission des droits est au moins égal à 80%

Documents à fournir :

- Justificatif du paiement d'un pass annuel (paiement comptant ou par prélèvement automatique)
- Attestation de Quotient Familial de la CAF ou avis d'imposition
- Justificatif de retraite ou des droits AAH ou pension d'invalidité selon le taux déterminé
- R.I.B.

L'aide sera versée en 1 fois, par virement sur le compte du bénéficiaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- modifie les tranches de quotient familial pour son aide au transport comme détaillé ci-dessus

Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du CCAS
Nathalie MORICE

